

## **Communiqué de presse**

# **Les directrices et directeurs des affaires sociales veulent simplifier le financement des séjours dans les maisons d'accueil pour femmes**

**Berne, 29 novembre 2019 – Dans le cadre de leur assemblée plénière, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales se sont prononcés en faveur d'une amélioration du financement des séjours dans les maisons d'accueil pour femmes. Ils se félicitent également de la création d'un bureau de médiation pour les droits de l'enfant. Enfin, ils ont élu Madame Nathalie Barthoulot, ministre du canton du Jura, nouvelle membre du Comité de la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS). Ce dernier avait auparavant exprimé un avis positif sur un programme d'impulsion de la Confédération permettant aux cantons de développer leur politique de la petite enfance.**

Aujourd'hui encore, l'Assemblée plénière de la CDAS envoie un signal en vue réduire la violence domestique et la violence à l'égard des femmes : le séjour en maison d'accueil sera mieux assuré financièrement par l'aide aux victimes. Lorsqu'une personne doit chercher refuge dans une maison d'accueil pour femmes, les premiers temps de son séjour sont financés de manière relativement simple par le biais de l'aide dite immédiate. Dans la plupart des cantons, celle-ci était jusqu'ici limitée à 21 jours. Ce type de financement à bas seuil sera désormais étendu à 35 jours. Cette mesure permettra de décharger les maisons d'accueil pour femmes du travail administratif nécessaire pour demander un financement à plus long terme par l'aide aux victimes. Davantage de ressources et de temps pourront ainsi être consacrés à la stabilisation et au rétablissement des victimes et à la recherche de solutions viables pour la suite. Cela vise aussi à éviter que l'aide sociale doive prendre en charge le reste du séjour ou que des femmes interrompent ce dernier en raison d'incertitudes de financement et retombent dans une situation de violence. « Nous faisons ainsi un pas vers la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul », constate Martin Klöti, président de la CDAS, « d'autres mesures sont en préparation ». Une recommandation globale de la CDAS à l'intention des cantons sur le financement des refuges sera publiée à la fin de l'an prochain. Dans ce domaine, la CDAS travaille en étroite collaboration avec la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

Par ailleurs, l'Assemblée plénière de la CDAS soutient la motion Noser, qui exige la création d'un bureau de médiation pour les droits des enfants – à condition qu'il soit financé par la Confédération. Selon sa configuration, le bureau de médiation pourra conseiller les enfants et soutenir les services publics par son expertise. En revanche, il ne traitera pas lui-même les plaintes individuelles.

Madame Nathalie Barthoulot, ministre du canton du Jura, a été élue au rang de nouveau membre du Comité CDAS. Ce dernier, qui s'était réuni avant l'assemblée plénière, a exprimé un avis positif sur la modification proposée de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ). Le projet de la Confédération, actuellement en consultation, prévoit un financement incitatif limité dans le temps destiné aux cantons. Celui-ci leur permettra de développer leur politique de la petite enfance, de combler les lacunes en la matière et d'améliorer la coordination et la mise en réseau des acteurs publics et privés.

### Informations:

Martin Klöti, conseiller d'État, président de la CDAS  
tél. : 058 229 33 08, mob. : 079 263 11 00  
e-mail : [martin.kloeti@sg.ch](mailto:martin.kloeti@sg.ch)

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS  
tél. : 031 320 29 95, mob. : 076 336 47 98  
e-mail : [gaby.szoelloesy@sodk.ch](mailto:gaby.szoelloesy@sodk.ch)

